



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 juillet 2019
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Projet de résolution déposé par la Présidente du Conseil

Organisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions [61/16](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale, en date des 20 novembre 2006, 20 septembre 2013 et 23 juillet 2018, concernant le renforcement du Conseil économique et social,

Réaffirmant qu'en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, il peut décider de tenir des réunions spéciales, selon que de besoin, avec appui technique et services de conférence complets, pour examiner des questions urgentes qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes,

Conscient que, lorsqu'il programme ses sessions, ses réunions et ses consultations, il devrait tenir compte du calendrier de réunion des autres organes traitant de questions économiques, sociales et environnementales afin d'éviter les chevauchements inutiles et de ne pas surcharger leur ordre du jour,

Rappelant l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹, et du Programme de développement durable à l'horizon 2030²,

Rappelant qu'au forum de 2019 sur le suivi du financement du développement, il a été décidé que le cinquième forum se tiendrait du lundi 20 avril au jeudi 23 avril 2020,

Rappelant sa résolution [2019/10](#) en date du 7 juin 2019 relative aux dates proposées pour ses réunions et débats en 2020,

* [E/2020/1](#).

¹ Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.



1. *Décide* d'organiser les travaux de sa session de 2020 comme suit, étant entendu qu'il pourrait avoir à tenir des réunions supplémentaires selon que de besoin :

- a) Le forum de la jeunesse se tiendra les mercredi 1^{er} et jeudi 2 avril 2020 ;
- b) Le forum des partenariats se tiendra le vendredi 3 avril 2020 ;
- c) Des réunions consacrées à la gestion seront organisées le mercredi 15 avril 2020 pour tenir les élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et dans les organes connexes ;
- d) La réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra le vendredi 1^{er} mai 2020 ;
- e) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les mardi 12 et mercredi 13 mai 2020 ;
- f) Le forum pour la coopération en matière de développement se tiendra les jeudi 14 et vendredi 15 mai 2020 ;
- g) Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement se tiendra du mardi 19 au jeudi 21 mai 2020 ;
- h) Les réunions du débat consacré à la gestion se tiendront les mardi 2 et mercredi 3 juin 2020 et les mardi 21 et mercredi 22 juillet 2020 ;
- i) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du mardi 9 au jeudi 11 juin 2020 ;
- j) Le débat consacré à l'intégration se tiendra le lundi 6 juillet 2020 ;
- k) Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, se tiendra du mardi 7 au lundi 13 juillet 2020 ;
- l) Le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil, se tiendra du mardi 14 au vendredi 17 juillet 2020 ;

2. *Décide également* que la session d'organisation relative à son programme de travail pour la période allant de juillet 2020 à juillet 2021 se tiendra le jeudi 23 juillet 2020.
